

PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHARTRETTES – MODIFICATION

3. Orientations d'aménagement et de programmation OAP n°2 Site d'activités en entrée de ville

Document approuvé le 15 décembre 2022

OAP n°2 sur le site d'activités en entrée de ville



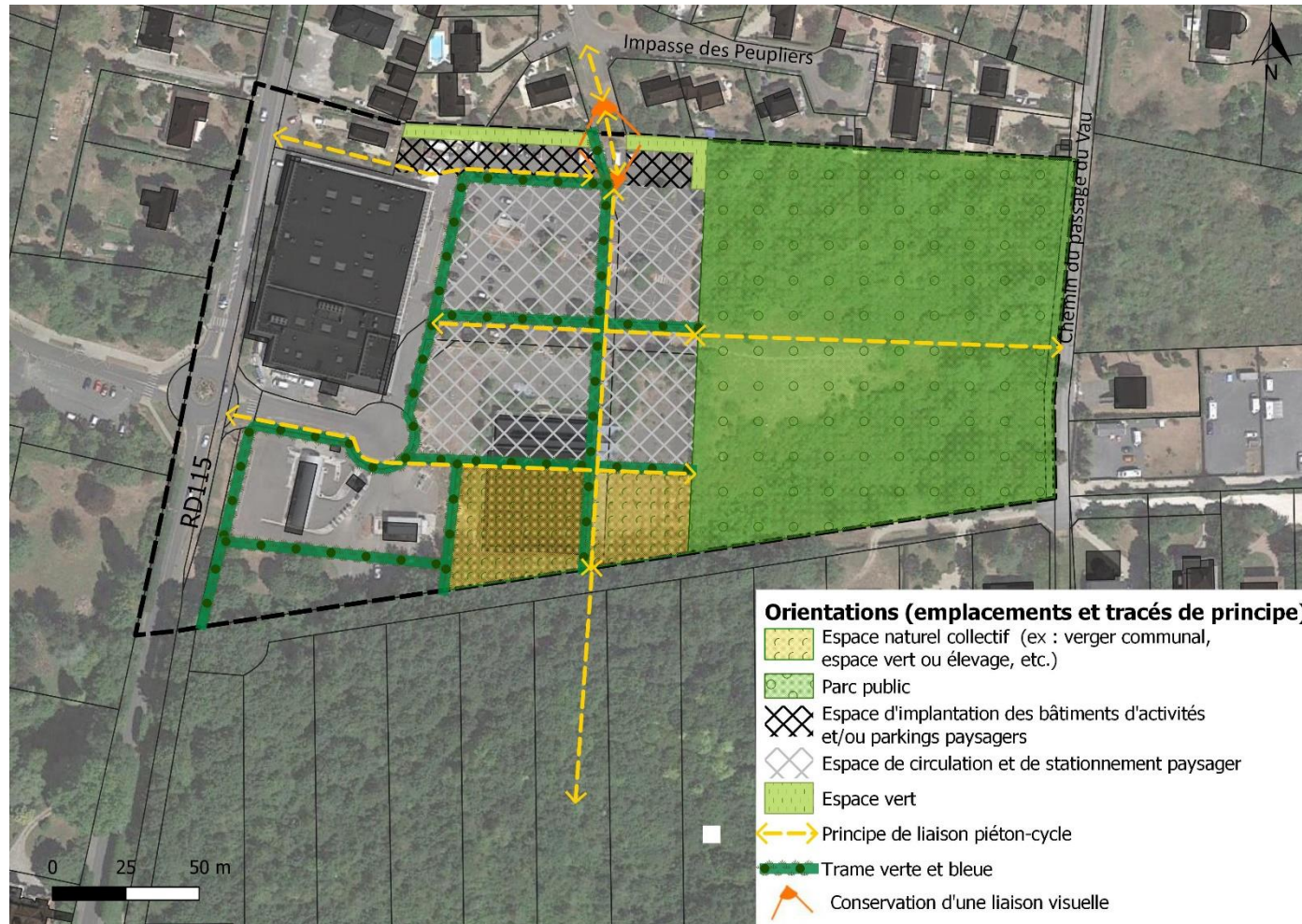
Contexte

Contribuant à la qualification de cette entrée majeure dans le bourg, le site d'étude est aujourd'hui occupé par :

- 1 un centre commercial et son parking,
- 2 une station service et de lavage automobile
- 3 un bâtiment d'activité désaffecté (Bricomarché) et ses parkings constituant une friche
- 4 un vaste espace boisé à l'est

La présente démarche s'inscrit dans une réflexion de projet urbain englobant les espaces résidentiels et les espaces naturels environnants pour à la fois accompagner la dynamique de la grande enseigne commerciale, permettre de résorber la friche et mieux insérer l'ensemble dans un projet de valorisation du patrimoine naturel du secteur et de l'entrée dans le bourg.

OAP n°2 sur le site d'activités en entrée de ville : orientations



L'OAP propose des orientations pour la définition d'un schéma directeur d'aménagement dont l'objectif est de permettre une bonne intégration de l'évolution envisagée des vocations et des fonctionnalités du secteur dans la trame d'organisation générale du territoire. Cette proposition se base sur les orientations de programme d'aménagement suivantes :

1 l'extension de la vocation commerciale du secteur (« galerie » commerciale) au nord. Le choix des types de commerce se fera en cohérence avec l'objectif de préservation du tissu commercial et de services de proximité du centre ville.

2 la requalification de la friche au sud (après démolition du bâtiment) en espace naturel collectif support d'usages à définir (verger...),

3 l'insertion de l'espace naturel à l'est dans la trame générale d'organisation du secteur.

Cette trame d'organisation générale, support de circulations douces, renforçant les continuités avec les espaces résidentiels et naturels environnants, propose une requalification paysagère des parkings et des voies et contribue ainsi à une meilleure qualification des espaces constitutifs de l'entrée dans le bourg. Les stationnements pour les deux roues seront optimisés afin d'encourager l'utilisation des modes actifs de déplacement.



AGENCE S. LETELLIER
52, rue Saint-Georges
75009 Paris
Tél. : 01.42.45.38.62
